

Le Parlement peut très bien faire le travail

Par Florent Derede

Quand l'opinion s'était demandé pourquoi le vainqueur désigné par la Cour constitutionnelle de la présidentielle du 27 août 2016, le putschiste Ali Bongo, s'empressait de prêter serment le 27 septembre, avant même le terme légal du mandat usurpé en 2009, c'est-à-dire le 15 octobre. Son entourage avait répondu qu'il n'y avait pas de temps à perdre pour se mettre au service du pays. Curieusement, le dialogue que le chef de la junte envisage d'organiser avec ceux qui l'aident à faire aboutir son coup d'Etat électoral est une grosse perte de temps. En réalité, l'empressement visait à éviter le recours en révision que vient d'introduire Jean Ping, vainqueur dans les urnes. Les émergents insistaient d'ailleurs sur « l'impossibilité » de faire appel des décisions de leur Cour.

A l'ordre du jour du dialogue des fossoyeurs de la démocratie, Ali Bongo a inscrit la réforme de la Constitution, en vue de ramener à deux tours les législatives et la présidentielle. Il sera aussi question de limiter, vraisemblablement à deux, le nombre des mandats consécutifs du président de la République et du retour au quinquennat. En plus de la réforme des institutions impliquées dans les élections politiques, la Cour constitutionnelle et la Commission électorale nationale autonome et permanente (Cenap), et de la

révision de la loi électorale, pour une réelle transparence des scrutins.

Lors de sa prestation imméritée de serment, le putschiste en chef avait promis « un dialogue sans tabou ». En embuscade depuis des mois, les magistrats ne verraient pas d'un mauvais œil qu'Ali Bongo se saborde en mettant fin au joug du chef suprême de la magistrature sur la justice.

Mais, celui qui dispose d'une écrasante majorité au Parlement a-t-il encore besoin d'organiser une grand-messe pour procéder à ces réformes ? Petite proposition : puisque tout indique que les législatives ne pourront pas se tenir le mois prochain, qu'Ali Bongo sollicite de la Cour constitutionnelle de belle-maman la prolongation du mandat des députés, afin qu'ils adoptent les réformes qu'on veut soumettre au dialogue des fossoyeurs de la démocratie. Cette option ferait gagner du temps et économiser beaucoup d'argent au pays. Car il faudra bien s'adresser au Parlement en dernier ressort.

A y regarder de très près, il y a à boire et à manger dans « le dialogue d'Ali ». L'engouement de certains ne s'explique pas autrement. Ils font seulement croire que cette foire s'impose « au nom des intérêts supérieurs de la nation ». Une formule éculée qui ne convainc plus personne, tant elle a servi à rouler le peuple depuis les accords de Paris.

Dans les projets de loi à soumettre aux députés, Ali Bongo ne devrait pas oublier les conclusions de la concer-



tation qu'il avait organisée de janvier à février 2013. Elles moisissent dans ses tiroirs, alors qu'elles auraient dû être appliquées aux élections locales de décembre de la même année. En vue de la transparence de ce scrutin et des suivants, il y est préconisé, entre autres, l'interconnexion des bureaux de vote. Le mécanisme a l'avantage d'empêcher les votes multiples auxquels recourt fréquemment le pouvoir pour l'emporter dans certaines circonscriptions.

Si le putschiste en chef veut réellement entreprendre des réformes, il sait désormais ce qu'il lui reste à faire. La persistance à convoquer un dialogue va achever de convaincre, même les plus naïfs, qu'il est plutôt à la recherche d'alliés dans l'opposition, dans le dessein de réussir son coup d'Etat électoral. Car rien ne garantit qu'Ali Bongo applique les recommandations d'un énième dialogue au Gabon, quand bien même celui-ci serait supervisé par la communauté internationale.

Les accords de Paris, en

1994, portent bien la signature d'un représentant de l'Organisation de l'unité africaine (OUA, ancêtre de l'Union africaine), mais Omar Bongo en a fait du papier hygiénique. Les accords d'Arambo, en 2006, prévoyaient la biométrie aux locales de 2008, mais Omar Bongo s'est organisé pour que cette technologie ne soit expérimentée qu'après sa mort. Ali Bongo lui-même a attendu plus d'un an avant de promulguer la loi sur la biométrie votée en septembre 2011. Et pourtant, il avait organisé en avril et mai 2011 des concertations en faveur de l'introduction de cette technologie dans la loi électorale.

La roublardise des Bongo, depuis la conférence nationale, a généré une crise de confiance. C'est pourquoi les Gabonais sont convaincus qu'il leur faut trouver les moyens de bouter Ali Bongo hors du pouvoir. Son hold-up électoral du 31 août dernier n'a fait que renforcer cette conviction.